

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3025>



2008-2009

MEDIATEURS DE VIE SCOLAIRE : Un dispositif scandaleux !

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Dossiers S2-21 - Système scolaire -



Publication date: mercredi 22 avril 2009

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Depuis peu sont arrivés dans certains de nos établissements des « médiateurs de réussite scolaire ».

Leurs missions : « la lutte contre l'absentéisme et le décrochage en créant un lien fort avec les familles », « l'aide à la parentalité », l'établissement de « relations avec les collectivités locales, les associations de quartier spécialisées dans l'accompagnement social (...) »
Ces missions ne sont pas nouvelles et recourent pour l'essentiel celles des CPE et des assistants sociaux.

Quelques chiffres pour recadrer le débat

- Postes au concours de recrutement des CPE en 2009 : 200.
- Assistants sociaux : depuis 7 ans, 20 postes créés. Besoins chiffrés par l'ensemble des organisations syndicales : 4 700.
- « Médiateurs de réussite scolaire » : 5 000 postes.

LES CONDITIONS D'EMPLOI DES MEDIATEURS DE VIE SCOLAIRE

Qualifications : « connaître les problématiques familiales et faire preuve de qualités relationnelles. La résidence dans un quartier relevant de la politique de la ville peut constituer un atout dans leur éligibilité. »

Vivier : Pôle Emploi, inépuisable.

Recrutement : par l'établissement, sur contrat « aidé » (!), pour un an, deux au maximum.
Après : retour à la case départ.

Salaire : 622,70 € par mois pour 20 heures / semaine.

Formation : à ce jour, une journée d'accueil et d'information sur le fonctionnement d'un établissement scolaire.

Il s'agit, au travers du recrutement de ces « médiateurs », de faire assurer par des personnels précaires, sous rémunérés, non formés et non qualifiés, des missions qui sont celles de personnels statutaires (CPE et assistants sociaux) dont on est en train de planifier

l'extinction des corps par le tarissement délibéré du recrutement.

Il n'y a là que

- **mépris pour nos collègues CPE et assistants sociaux** dont le ministère piétine allègrement la qualification,
- **mépris pour les personnes recrutées comme « médiateurs »**, honteusement exploitées, de qui on exige, pour un salaire de misère, un travail qualifié sans qu'elles n'aient les qualifications requises, et à qui on n'offre comme perspective que le retour au chômage,
- **mépris pour les élèves et les familles en proie à des difficultés** sociales auxquelles un tel dispositif ne peut en aucun cas remédier.

C'est pourquoi le congrès national du SNES qui vient de se tenir à Perpignan a adopté à l'unanimité une motion qui se termine ainsi

« Le congrès du SNES appelle l'ensemble des personnels :

- à s'opposer à cette mesure
- à signer massivement la pétition
- à faire voter contre ce recrutement dans les CA d'établissement support
- à faire voter dans tous les CA des motions s'opposant à ce recrutement
- à se mobiliser pour obtenir les recrutements nécessaires en personnel titulaire et qualifié (CPE, Assistantes sociales) permettant de fonctionner en équipe éducative complète.

Là où les recrutements ont eu lieu, le congrès du SNES appelle l'ensemble des personnels à refuser de voir confier à ces personnels la responsabilité de missions de suivi et d'accompagnement des élèves absentéistes qui sont du ressort de personnels CPE et Assistantes sociales. »

Bien sûr, si le SNES est totalement opposé à ce dispositif, il ne s'oppose pas aux personnes recrutées dans ce cadre et il les aidera à faire valoir leurs droits, comme il aide les autres personnels précaires.

Signez les pétitions aux adresses suivantes :

<http://www.snuasfp-fsu.org/SIGNEZ-LA-PETITION-CONTRE-LE>

<http://www.snes.edu/petitions/?petition = 11>